

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 05/402 du 04/05/85
MTERFPPS/DGTFP.DFP.MJ.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur BOKALE, Professeur de C.E.G.
de 3ème échelon des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
réglement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62
du 3/2/1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 64/165 du 22/6/1964 fixant le statut
des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 & 21
du décret n° 64/165 du 22/6/1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements, notamment en son articles
1er § 2 ;

D.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant
portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n° 84/923 du 19/10/1984 au décret
n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gou-
vernement ;

Vu l'arrêté n° 10449/MEN-DGAS-DEPA du 8 Novembre 1982
portant Promotion à trois (3) ans des Professeurs de CEG des cadres
de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)
de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1981 ;

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 61/24/74 du 29.12.1962 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur ZAGOU-YFANDY Gilbert, né le 12 Avril 1960 à Divenié-Poste, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures En Sciences Economiques, Spécialité : Planification et Cybernétique Economique, obtenu à l'Académie des Etudes Economiques (AOB-MARIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des S.A.F. Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 74/229/suscité, l'intéressé est classé administrateur des S.A.F. de 2° Echelon Stagiaire, indice 607.

ARTICLE 3 : Monsieur ZAGOU-YFANDY Gilbert est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZAVILLE, le 30 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Plan,


Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MINISION.-


Ange Edouard FONGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Itihi Oesétoumba LEROUZOU.-

APPLICTIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DE / ESR 1
- D. G. A. 5
- C. S. F. 1
- M. P. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SOCM/BC 2/-